



DÉCLARATION DE SÉVILLE

DIXIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE ANNUELLE RÉSEAU INTERNATIONAL SUR LA POLITIQUE CULTURELLE

SÉVILLE (ESPAGNE)
LES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2007

Membres participants : Espagne, Afrique du Sud, Angola, Argentine, Arménie, Autriche, Barbade, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Corée, Croatie, Cuba, Danemark, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Iran, Italie, Lettonie, Liban, Lesotho, Mali, Mexique, Mozambique, Nigeria, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine, Venezuela

Invités spéciaux : Andorre, Guatemala, Lituanie, République dominicaine

Organisations internationales : Cités et gouvernements locaux unis, Commission européenne, Conseil de l'Europe, Fédération internationale de conseils des arts et d'agences culturelles, Fondation Asie-Europe, Organisation internationale de la Francophonie, Union latine

Organisations de la société civile : Conseil de la jeunesse d'Espagne, Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle, Réseau international sur la politique culturelle

Les 20 et 21 septembre 2007, M. César Antonio Molina Sanchez, ministre de la Culture d'Espagne et président du Réseau international sur la politique culturelle (RIPC) pour 2007, a accueilli la Dixième Réunion ministérielle annuelle à Séville. Cet événement important marque une décennie de réalisations remarquables pour le Réseau et rassemble 43 délégations de toutes les régions du monde, dont 26 sont dirigées par des ministres de la Culture.

La réunion a été l'occasion pour les ministres de la Culture de faire avancer la discussion internationale sur la mise en œuvre de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* (Convention de l'UNESCO). Les ministres ont convenu tous de l'importance d'une mise en œuvre efficace et rapide de la Convention pour faire en sorte que la diversité des expressions culturelles soit protégée et promue dans le monde entier. Les ministres ont félicité le secrétariat de l'UNESCO d'avoir organisé avec succès la première Conférence des Parties à la Convention et ont entamé une discussion sur le travail qu'effectuera le Comité intergouvernemental tout au long de la phase de mise en œuvre de la Convention.

DÉCLARATION DE SÉVILLE

DIXIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE ANNUELLE RÉSEAU INTERNATIONAL SUR LA POLITIQUE CULTURELLE

**SÉVILLE (ESPAGNE)
LES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2007**

En prévision de la première réunion du Comité intergouvernemental qui se tiendra en décembre 2007, les ministres de la Culture ont exprimé leur volonté de travailler ensemble de façon à ce que des résultats concrets soient réalisés en terme d'élaboration de politiques culturelles destinées à encourager et à protéger la diversité des expressions culturelles. Les ministres du RIPC ont souligné l'importance d'établir des lignes directrices visant à renforcer la coopération internationale dans le domaine de la culture, y compris élaborer rapidement des critères pour la création du Fonds international pour la diversité culturelle et assurer la participation active de la société civile tout au long de la phase de mise en œuvre de la Convention.

Par ailleurs, en prévision de l'Année européenne du dialogue interculturel de 2008, M. le ministre César Antonio Molina a engagé la discussion sur le concept de dialogue interculturel et a examiné les questions soulevées dans une étude sur ce thème, réalisée par le ministère de la Culture d'Espagne en collaboration avec les membres du RIPC. Les ministres ont félicité l'Espagne pour cette étude exhaustive, qui illustre bien la nature complexe et transversale du concept de dialogue interculturel, notamment en ce qui concerne son impact positif sur les initiatives de prévention des conflits, de coopération pour le développement, de promotion de la participation des jeunes et de cohésion sociale.

Les ministres de la Culture se sont mis d'accord sur ce fait que le RIPC est l'unique forum international mondial réservé aux ministres de la Culture et dans lequel ils peuvent débattre de façon informelle sur les questions de politique culturelle internationale. À cet égard, les ministres ont demandé au Groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation (GTDCM) de poursuivre activement son travail en encourageant et en établissant un consensus international sur la promotion de la diversité culturelle, et en menant des recherches à ce sujet.

Plus précisément, les ministres ont demandé que le GTDCM concentre ses activités sur deux domaines clés de la politique culturelle :

1. Appuyer les travaux entrepris par le Comité intergouvernemental dans le cadre de la phase de mise en œuvre de la Convention, de la façon suivante :

- Continuer à promouvoir la ratification généralisée de la Convention en ayant à l'esprit d'assurer une représentation géographique accrue parmi les Parties;

DÉCLARATION DE SÉVILLE

DIXIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE ANNUELLE RÉSEAU INTERNATIONAL SUR LA POLITIQUE CULTURELLE

SÉVILLE (ESPAGNE)
LES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2007

- Continuer d’agir en tant que groupe d’experts informel dont la tâche consiste à mettre en lumière et à examiner les principaux secteurs prioritaires pouvant être portés à l’attention du Comité international;
- Continuer à collaborer avec la société civile internationale qui pourrait présenter des perspectives différentes, ce qui faciliterait le travail entrepris dans le cadre de la phase de mise en œuvre.

2. Explorer davantage le thème du dialogue interculturel en vue d’enrichir la discussion en cours sur cette question transversale et souligner son importance en tant qu’élément essentiel à la promotion de la cohésion sociale, de la façon suivante :

- Explorer l’impact multidimensionnel du dialogue interculturel, notamment son potentiel dans la promotion de la participation des jeunes; combler les écarts socioéconomiques au moyen de la coopération culturelle et prévenir toutes formes de conflits;
- Échanger des renseignements, de la recherche et des expériences sur ces questions avec d’importantes organisations internationales qui s’emploient à faire avancer la discussion sur le dialogue interculturel.
- Échanger de bonnes pratiques et les enjeux pour l’établissement d’un dialogue interculturel en tant que facteur structurant du développement de la politique publique;
- Élargir la portée du dialogue avec la société civile internationale de façon à inclure des organisations qui s’intéressent de près aux questions touchant les jeunes, à la cohésion sociale et au dialogue interculturel.

Conclusion

Les ministres ont accueilli l’Andorre, le Guatemala et le Mali comme nouveaux membres du Réseau.

Les ministres ont remercié le Bureau de liaison pour l’efficacité de son travail de soutien au Réseau.

Les ministres ont remercié l’Espagne pour son chaleureux accueil et pour les efforts qu’elle a déployés pour présider et accueillir la Réunion ministérielle annuelle.